

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20231026-2023-DM-141A-AU
Date de télétransmission : 03/11/2023
Date de réception préfecture : 03/11/2023

Publié - Notifié le 03.11.23

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Pour le Maire
Par délégation de signature,

Fadwa IMZIL
Le Rédacteur

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-141A du 26 octobre 2023

OBJET : FINANCES LOCALES – Subventions attribuées aux collectivités (7.5.1)

TRAVAUX - Demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) pour l'opération de requalification et d'extension du plateau Jean Moulin en une Plaine de Sports et de Loisirs.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de requalification et d'extension du Plateau Jean Moulin pour un montant estimé à 1 550 000 € HT soit 1 860 000 € TTC,

Considérant qu'un fonds de concours peut être accordé par la CARPF, au titre de la réalisation de travaux en prévision des Jeux Olympiques,

Considérant que la future Plaine de Sports et de Loisirs Jean Moulin répond aux critères de ce fonds de concours, par la création d'équipements sportifs qualitatifs, en lien avec les disciplines olympiques et paralympiques, et que ce site accueillera en 2024 de nombreux événements et compétitions,

Considérant que le plan de financement prévisionnel de ce projet Plaine de Sports et de Loisirs est le suivant :

	Montant HT	%
Val d'Oise Territoires - Conseil Départemental - <i>Sollicitée</i>	232 500,00 €	15%
ANS "5 000 terrains de sport" - <i>Sollicitée</i>	279 000,00 €	18%
Dotation Politique de la Ville - DPV 2022 - <i>Notifiée</i>	500 000,00 €	32%
CARPF Fonds de concours <i>SOLLICITE</i>	232 500,00 €	15%
Participation de la Ville	306 000,00 €	20%
TOTAL GÉNÉRAL FINANCEMENTS	1 550 000,00 €	100%

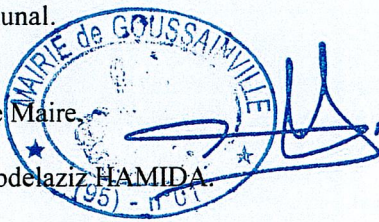
DECIDE

Article 1er : DE SOLLICITER auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France - 6 bis avenue Charles de Gaulle - 95700 ROISSY-EN-France, pour l'opération de requalification et d'extension du plateau Jean Moulin en une Plaine de Sports et de Loisirs, un fonds de concours selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus défini.

Article 2 : DE SIGNER tous les actes afférents à cette décision.

Article 3 : DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget communal.

Le Maire,
Abdelaziz HAMIDA.

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE de GOUSSAINVILLE' with a star and the year '1951' at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-141A

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-03T09-43-58.00 (MI248598690)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20231026-2023-DM-141A-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TRAVAUX - Demande d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) pour l'opération de requalification et d'extension du plateau Jean Moulin en une Plaine de Sports et de Loisirs.

Date de décision : 26/10/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Identifiant unique de l'acte antérieur :
:

Acte : DECISION 141.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/11/23 à 09:43

Par HETUIN Valérie

Transmis

Date 03/11/23 à 09:43

Par HETUIN Valérie

Accusé de réception

Date 03/11/23 à 09:50